

Grade: Maître ès arts (M.A.)**Crédits: 45**

Présentation

Ce programme est exclusif dans le réseau des universités québécoises.

En bref

Une des caractéristiques originales de la maîtrise en loisir, culture et tourisme consiste en la formation fondamentale, générale et interdisciplinaire offerte dans les profils avec et sans mémoire. L'interdisciplinarité est nécessaire à l'étudiant pour accéder à une formation universitaire de qualité en loisir, culture et tourisme. Ce processus interdisciplinaire constitue un acquis des trente années d'existence de notre département.

Les professeurs du département sont accessibles et disponibles afin de conseiller l'étudiant quant aux domaines d'intervention et de recherche en loisir, de la culture et du tourisme.

Objectifs du programme

Ce programme de maîtrise s'adresse à une clientèle diversifiée, désireuse d'obtenir une formation fondamentalement interdisciplinaire en loisir, culture et tourisme. Les domaines de la culture et du tourisme y sont abordés en tant que composantes du loisir, et la participation citoyenne, comme l'élément structurant du développement local.

Il a pour objectif premier d'offrir une formation polyvalente et interdisciplinaire fondamentale pour la recherche dans les domaines du loisir, de la culture et du tourisme. Il se fonde sur les théories et les connaissances élaborées à l'intérieur des grands courants en sciences humaines et sociales et vise à doter l'étudiant d'une connaissance scientifique générale au sujet des fondements de la pensée contemporaine sur le loisir, la culture et le tourisme. Il se focalise sur l'étude de l'application de ces connaissances aux sociétés modernes et en particulier à la société québécoise. Il aborde, entre autres, l'analyse du loisir à partir des problématiques générales de la culture, des systèmes et acteurs sociaux; l'étude des significations et des pratiques en loisir, culture et tourisme, observées chez les individus, les groupes et les collectivités; l'étude des organisations tant publiques que privées et de leur production; l'analyse des théories de la planification et de l'aménagement du territoire appliquées au loisir, à la culture, au tourisme; l'analyse des théories et méthodes liées au développement et à la gestion du produit récréotouristique.

Il comporte des éléments diversifiés de formation méthodologique et pratique destinés à préparer l'étudiant à résoudre des problèmes concrets réalisés dans le cadre de son mémoire. Par la place qu'il accorde à la réflexion critique, au travail de recherche et à la production autonome de connaissances en fonction d'objectifs opérationnels, il dote l'étudiant des connaissances et des habiletés requises pour occuper des fonctions de cadre intermédiaire ou supérieur.

Avenir : Carrière et débouchés

Après quelques années d'expérience, les diplômés obtiennent généralement des postes de cadres supérieurs ou intermédiaires dans des organismes publics ou privés oeuvrant en loisir, culture et tourisme. Ils occupent principalement des fonctions de gestion, de planification, de conception et d'évaluation de programmes, services ou produits, ainsi que des fonctions de recherche et de développement. Les études de 2e cycle débouchent également sur l'enseignement collégial ou la poursuite d'études doctorales.

Atouts UQTR

Ce programme est exclusif à l'UQTR.

Tous les cours de ce programme sont offerts en formule comodale (l'étudiant a le choix d'être en présentiel ou à distance). Les cours sont dispensés sur une plage horaire de 3 heures, de façon hebdomadaire.

Les candidats de l'international doivent être sur le territoire québécois et détenir tous les permis requis.

Ce programme permet aux étudiants d'obtenir une bourse Universalis Causa

Particularités

Tous les cours du programme sont offerts en comodalité et peuvent être suivis à distance en mode synchrone, sur une plage horaire de 3 heures à chaque semaine.

La recherche dans le domaine

Pour de l'information sur les ressources professorales et la recherche, veuillez consulter le site du Département d'études en loisir, culture et tourisme.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver, été.

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base universitaire

Être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3) ou l'équivalent dans les disciplines ou champs d'études suivants : récréologie ou sciences du loisir, gestion et intervention touristiques, arts et culture, sciences humaines et sociales (communication, géographie, sociologie, service social, psychologie, animation, psychopédagogie, etc.), activité physique ou éducation physique, éducation, sciences économiques, sciences de l'administration, marketing ou tout autre champ spécifique relié au loisir (études urbaines, sciences de l'environnement, aménagement, etc.).

Le candidat dont la moyenne est inférieure à 3.2 et supérieure à 2.9 verra son dossier étudié par le comité de programme. Des exigences particulières pourraient lui être imposées.

Base expérience

Posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

Le candidat dont la demande d'admission s'effectue soit sur la base universitaire, soit sur la base de l'expérience pour qui la moyenne cumulative pour les études de premier cycle est inférieure à 3,2 (sur 4,3) peut se voir imposer des exigences particulières telles que répondre à un questionnaire ou se présenter à une entrevue.

Par ailleurs, le candidat qui ne possède pas toutes les connaissances requises pour accéder au programme, ce qui inclut une formation de base en statistiques et en recherche, pourra se voir imposer des cours d'appoint ou l'obligation de réussir un programme de propédeutique.

Études hors Québec

Base études hors Québec

Être titulaire d'un grade de premier cycle universitaire (baccalauréat nord-américain, licence, ou selon le système LMD, un diplôme de master 1) réussi avec une moyenne de 12/20 ou l'équivalent ou l'équivalent dans les disciplines ou champs d'études suivants : récréologie ou sciences du loisir, gestion et intervention touristiques, arts et culture, sciences humaines et sociales (communication, géographie, sociologie, service social, psychologie, animation, psychopédagogie, etc.), activité physique ou éducation physique, éducation, sciences économiques, sciences de l'administration, marketing ou tout autre champ spécifique relié au loisir (études urbaines, sciences de l'environnement, aménagement, etc.).

Le candidat dont la la moyenne cumulative pour les études de premier cycle est inférieure 12/20 et supérieur à 11/20 verra son dossier étudié par le comité de programme. Il peut se voir imposer des exigences particulières telles que répondre à un questionnaire ou se présenter à une entrevue.

Base expérience

Posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

Par ailleurs, le candidat qui ne possède pas toutes les connaissances requises pour accéder au programme, ce qui inclut une formation de base en statistiques et en recherche, pourra se voir imposer des cours d'appoint ou l'obligation de réussir un programme de propédeutique.

Modalités de sélection des candidatures

La PREMIÈRE ÉTAPE du processus consiste à évaluer le dossier d'admission(voir la section pièces à joindre au dossier).

La DEUXIÈME ÉTAPE est l'entrevue. Cette dernière est facultative et s'applique lorsque le directeur du CPCS (loisir, culture et tourisme) ou le comité d'évaluation désire obtenir un éclairage supplémentaire relativement au dossier d'admission.

Après ces deux étapes, le directeur du CPCS ou le comité d'évaluation se prononce sur l'admission du candidat relativement à:

- ses aptitudes aux études supérieures (examen du dossier universitaire et du curriculum vitae, s'il y a lieu);
- ses aptitudes à la recherche (dossier académique et curriculum vitae);
- ses aptitudes à suivre un cours de cycle supérieur spécialisé en loisir, culture et tourisme (dossier académique et curriculum vitae);
- la correspondance entre les objectifs professionnels et de recherche du candidat et les objectifs du programme (questionnaire);
- la correspondance entre les intérêts professionnels et de recherche du candidat et les ressources humaines disponibles pour l'encadrement (questionnaire).

Après cette évaluation, le directeur du CPCS ou le comité d'évaluation, selon le cas, rend son verdict.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (24 crédits)

SLO6067	Séminaire : fondements et enjeux en loisir, culture et tourisme
SLO6081	Épistémologie adaptée aux études en loisir, culture et tourisme
SLO6082	Développement des individus
SLO6083	Développement des communautés
SLO6084	Méthodes de recherche appliquées aux études en loisir, culture et tourisme
SLO6085	Développement des territoires
SLO6086	Enjeux contemporains en loisir, culture et tourisme :éléments théoriques et pratiques
SLO6088	Devis de recherche

Crédits de recherche (21 crédits)

Pour réussir son programme l'étudiant doit réaliser un travail de recherche comptant pour 21 crédits.

Travail de recherche

Mémoire (21 crédits)

Le mémoire est un exposé écrit de travaux de recherche effectués en loisir, culture ou tourisme. Il vise à développer une plus grande autonomie dans la production de la connaissance scientifique. Dans ce travail l'étudiant doit démontrer sa capacité d'analyse critique et son aptitude à contribuer à l'avancement des connaissances ou à la mise au point de nouvelles applications dans un des domaines susmentionnés.

Autres renseignements

Équivalences et reconnaissance des acquis

Passerelles

Les cours suivis dans le cadre du programme court en Gestion du changement en loisir ou les crédits de scolarité (ce qui exclut les crédits associés à l'essai) du DESS en loisir, culture et tourisme ou du DESS en communication sociale sont automatiquement reconnus dans le cas où un étudiant décide de poursuivre ses études à la Maîtrise en loisir, culture et tourisme.

Les étudiants inscrits à la maîtrise qui souhaiteraient plutôt recevoir une attestation d'études (dans le cas du programme court de 2e cycle en gestion du changement en loisir) ou un diplôme (pour les DESS en communication sociale ou en loisir, culture et tourisme) seront assujettis à deux exigences: faire un changement d'orientation et s'inscrire à au moins une activité créditée du programme court de deuxième cycle ou du DESS convoité.